



Assemblée générale

Distr. générale
12 avril 2012
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Points 146 et 160 a) de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement des Forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient : Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement : exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Crédit ouvert pour 2010/11	47 806 900 dollars
Dépenses de 2010/11	47 280 700 dollars
Solde inutilisé de 2010/11	526 200 dollars
Crédit ouvert pour 2011/12	50 526 100 dollars
Dépenses prévues pour 2011/12 ^a	50 339 000 dollars
Montant prévu du solde inutilisé de 2011/12 ^a	187 100 dollars
Projet de budget du Secrétaire général pour 2012/13	46 238 700 dollars
Recommandation du Comité consultatif pour 2012/13	45 499 800 dollars

^a Prévisions au 29 février 2012 (voir annexe I).



I. Introduction

1. On trouvera aux paragraphes 29 et 30 du présent rapport des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutiraient à réduire de 738 900 dollars les crédits proposés dans le projet de budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/66/683 et Corr.1). Le Comité a formulé, le cas échéant, des recommandations et observations supplémentaires, présentées dans les paragraphes ci-après.

2. Le rapport du Comité consultatif sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix figure dans le document A/66/718. Dans le présent rapport, le Comité ne traite que des ressources de la Force et des autres éléments qui la concernent directement.

3. Lors de son examen du rapport sur l'exécution du budget de la FNUOD pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/66/556), le Comité consultatif a pris en considération les recommandations du Comité des commissaires aux comptes ayant trait à la Force (voir A/66/5 (Vol. II), chap. II). Ses observations sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix figurent dans le document A/66/719. **Le Comité consultatif, insistant encore sur la pertinence des conclusions du Comité des commissaires aux comptes, répète qu'il faut que ses recommandations soient appliquées dans les délais annoncés par le Secrétaire général.**

4. On trouvera à la fin du présent rapport la liste des documents que le Comité consultatif a examinés et de ceux dont il s'est servi pour examiner le financement de la Force.

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

5. Le Comité consultatif rappelle que dans sa résolution 64/281, l'Assemblée générale avait ouvert un crédit d'un montant brut de 47 806 900 dollars (montant net : 46 413 900 dollars) pour assurer le fonctionnement de la FNUOD pendant l'exercice 2010/11. Les dépenses de l'exercice se sont élevées au total à 47 280 700 dollars en chiffres bruts (montant net : 45 820 100 dollars), soit un solde inutilisé d'un montant brut de 526 200 dollars (montant net : 593 800 dollars) correspondant à un taux d'exécution de 98,9 %. Comme il est indiqué dans la section III.A du rapport du Secrétaire général (A/66/556), cette sous-utilisation des crédits est directement imputable à une réduction des dépenses au titre du personnel militaire, de l'ordre de 1 445 300 dollars, contrebalancée en partie par des dépenses supérieures aux prévisions au titre du personnel civil (716 100 dollars) et des dépenses opérationnelles (203 000 dollars) (voir par. 6 à 10 ci-dessous). On trouvera aux paragraphes 8 à 11 du rapport du Secrétaire général un résumé sur les activités entreprises par la Force au cours de l'exercice conformément à son mandat. Les progrès accomplis au regard des réalisations escomptées pour l'exercice figurent à la section II.E du rapport.

6. Comme il est indiqué dans le rapport, le solde inutilisé des dépenses au titre du personnel militaire est principalement imputable à la réduction des ressources nécessaires pour : a) les frais de voyage à l'occasion de l'installation, de la relève et du rapatriement du personnel des contingents (779 200 dollars), le coût effectif de sa relève étant inférieur à l'estimation reflétée dans le budget; et b) les rations (496 500 dollars), du fait que leur composition a été rationalisée, ce qui a réduit le gaspillage, et l'utilisation de stocks de rations de l'exercice antérieur (voir A/66/556, par. 22).

7. Le Comité consultatif note que le dépassement de crédit au titre des dépenses de personnel civil, d'un montant de 716 100 dollars, correspond à 6,8 % du montant alloué. En ce qui concerne le personnel recruté sur le plan international, le Comité a été informé que le dépassement de crédit de 94 500 dollars tenait à une hausse des crédits couvrant les dépenses communes de personnel (319 000 dollars) relatives à l'évacuation des personnes à la charge des fonctionnaires, rendue nécessaire par la dégradation de la situation en matière de sécurité dans la zone d'opérations de la Force, cette hausse ayant cependant été en partie compensée par la baisse des crédits destinés à couvrir les dépenses de salaire (166 500 dollars) due à la hausse du taux de vacance de postes, qui s'est établi à 14,6 % durant l'exercice contre une prévision budgétaire de 11 %.

8. Au titre du personnel recruté sur le plan national, les ressources supplémentaires qui ont été requises (d'un montant de 631 900 dollars) ont été essentiellement imputables à la différence entre le taux de change effectif moyen, à savoir 46,6 livres syriennes par dollar des États-Unis, alors que le taux de change du dollar utilisé aux fins de l'établissement du budget était de 57,8 livres par dollar et à la révision du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national, qui a pris effet en novembre 2010 (ibid., par. 23).

9. En ce qui concerne les dépenses opérationnelles, les ressources supplémentaires requises (d'un montant de 203 000 dollars) tenaient essentiellement à des dépenses supplémentaires au titre :

a) Des installations et infrastructures (pour un montant de 232 100 dollars), notamment des services de construction (237 000 dollars) pour l'aménagement d'un entrepôt réfrigéré pour le stockage des rations surgelées, travaux qui n'étaient pas prévus au budget, de la hausse des coûts effectifs de construction du nouveau bâtiment à usage de bureaux au camp Faouar, eu égard à la situation en matière de sécurité dans le secteur d'opérations de la mission; et de la consommation d'essence, de gazole et de lubrifiants, le coût moyen du carburant (0,75 dollar le litre) ayant été plus élevé que le coût prévu au budget (0,50 dollar le litre), à la hausse des réserves stratégiques de carburant (75 000 litres supplémentaires) et aux dépenses supplémentaires pour l'acquisition de quantités plus grandes de carburant destiné aux groupes électrogènes, rendues nécessaires par des conditions climatiques extrêmes (ibid., par. 27);

b) Du matériel spécial (pour un montant de 126 000 dollars), qui s'explique principalement par le remplacement de jumelles portables, qui n'était pas prévu, et l'acquisition de dispositifs supplémentaires de vision nocturne pour les patrouilles de nuit, plus nombreuses (ibid., par. 30);

c) Des fournitures, services et matériel divers (pour un montant de 230 400 dollars), les ressources supplémentaires ayant servi à couvrir les dépenses de fret

(99 200 dollars) liées au transfert de sept véhicules blindés de la Base logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et de la Mission des Nations Unies au Kosovo (MINUK); à l'acquisition de matériel de protection pour les effectifs des contingents, rendue nécessaire par la situation en matière de sécurité dans le secteur d'opérations de la Force, qui, a-t-on informé le Comité consultatif, a été entreprise avec l'assistance de la Base logistique de Brindisi (86 400 dollars), ainsi qu'à la comptabilisation des pertes de change (79 600 dollars) enregistrées pendant l'exercice (ibid., par. 31).

10. Les engagements de crédits supplémentaires enregistrés au titre des dépenses opérationnelles ont été en partie compensés par des économies réalisées sur les acquisitions de véhicules (231 000 dollars), le coût de remplacement d'un camion de vidange et d'un camion équipé d'un système de chargement palettisé ayant en fait été inférieur aux chiffres prévus (ibid., par. 28) et sur les services médicaux (80 400 dollars), compte tenu de la diminution du nombre de membres de la FNUOD ayant nécessité un traitement médical dans les structures de soin locales, de la diminution des coûts négociés des services médicaux dans ces structures, de la baisse des besoins de fournitures médicales et du regroupement de deux infirmeries de niveau I au camp Ziouani (ibid., par. 29).

11. Les activités d'appui entreprises par la Force entre le 1^{er} juillet 2010 et le 30 juin 2011 sont indiquées aux paragraphes 12 et 13 du rapport du Secrétaire général (A/66/556). On y précise notamment que la Force a amélioré sa gestion des rations en revoyant leur composition, ce qui a permis de réduire le gaspillage tout en maintenant l'apport calorifique approprié (voir également par. 27 ci-dessous). En outre, le Comité consultatif a été informé que les sept véhicules blindés de transport de troupes provenant de stocks excédentaires de matériel avaient permis à la Force de mettre un terme au contrat de maintenance de certains véhicules blindés de transport de troupes et de mener à bien les opérations de maintenance sur site à un coût réduit.

12. On trouvera ci-dessous dans les paragraphes relatifs au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013, les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

III. Situation financière et information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

13. Le Comité consultatif a été informé qu'au 17 février 2012, un montant total de 1 692 534 000 dollars avait été mis en recouvrement auprès des États Membres pour le financement de la FNUOD. Les paiements reçus jusqu'à la même date s'élevaient à 1 650 034 000 dollars, d'où un solde impayé de 42 500 000 dollars. Au 13 février 2012, le solde de trésorerie de la mission s'élevait à 11 200 000 dollars. Déduction faite de la réserve de trésorerie de fonctionnement de trois mois (8 733 000 dollars), le solde s'établissait à 2 467 000 dollars.

14. Le Comité consultatif a en outre été informé qu'au 31 janvier 2012, le montant à rembourser au titre des contingents était de 5 625 918 dollars pour la période allant de septembre 2011 à janvier 2012, et que les paiements effectués jusqu'à août 2011 s'élevaient à 10 625 000 dollars. Au 31 décembre 2011, les arriérés de

paiement dus au titre du matériel appartenant aux contingents s'élevaient à 411 000 dollars, tandis que les paiements effectués jusqu'à juin 2011 se montaient à 547 000 dollars. S'agissant des indemnités pour cause de décès ou d'invalidité, il ne restait pas d'engagement non réglé ou de demande en instance de règlement.

15. Le Comité consultatif a reçu des informations sur le taux d'occupation des postes militaires et civils à la date du 31 janvier 2012 au sein de la Force pour l'exercice 2011/12:

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé^a</i>	<i>Effectif réel</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
Militaires	1 047	1 040	0,7
Personnel recruté sur le plan international	46	40	13,0
Personnel recruté sur le plan national	110	105	4,5

^a Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de l'exercice, de l'effectif autorisé.

16. Un tableau des dépenses effectives et prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, avec une explication des écarts, a été communiqué au Comité consultatif (voir annexe I). Au 29 février 2012, les dépenses effectives se sont élevées en montant brut à 28 989 600 dollars (montant net : 28 379 000 dollars). Le montant total des dépenses prévues de l'exercice est de 50 339 000 dollars, ce qui laisse un solde inutilisé de 187 100 dollars représentant 0,4 % du montant total du crédit ouvert.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013

A. Mandat et résultats attendus

17. Le mandat de la FNUOD a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 350 (1974). Par sa résolution 2028 (2011) du 21 décembre 2011, le Conseil a décidé de le proroger jusqu'au 30 juin 2012.

18. Les hypothèses budgétaires et les initiatives d'appui à la mission prises en compte dans le projet de budget de la Force pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 sont indiquées aux paragraphes 7 à 16 du rapport du Secrétaire général (A/66/683 et Corr.1). À cet égard, le Comité consultatif note que la Force continuera d'exécuter son mandat consistant à maintenir le cessez-le-feu entre les forces israéliennes et syriennes et à superviser leur désengagement dans la zone de séparation.

19. Dans son précédent rapport sur l'exécution du budget et le projet de budget de la FNUOD (A/65/743/Add.3), le Comité consultatif avait indiqué que la Force procédait à un examen destiné à rationaliser les services d'appui. Dans le même rapport, le Comité avait noté que sur la base de cet examen, et notamment de l'analyse détaillée des effectifs nécessaires, conduite avec l'assistance du Bureau du Conseiller militaire, la FNUOD ferait une proposition d'effectifs révisés au Département des opérations de maintien de la paix. Le Comité avait également indiqué qu'il attendait que le Secrétaire général apporte des informations détaillées

à ce sujet lors de la présentation du budget de l'exercice 2012/13 (voir A/65/743/Add.3, par. 23). Le Comité a été informé qu'en application de la résolution 1994 (2011) du Conseil de sécurité, le Secrétariat a mené à la fin de 2011, en collaboration avec la FNUOD, une évaluation de la capacité opérationnelle de la Force.

20. Le Comité consultatif note, au vu du paragraphe 12 du rapport du Secrétaire général sur la Force (S/2011/748), que l'équipe d'évaluation a conclu que la façon dont la Force était configurée et déployée était suffisante pour l'aider à s'acquitter de son mandat et qu'il n'y avait pas de raison de procéder à des changements structurels ou opérationnels. L'équipe a également relevé que certains aspects méritaient d'être améliorés afin de renforcer la capacité d'intervention de la Force, en particulier le renforcement de sa mobilité et la modernisation du matériel d'observation et de communication ainsi que les infrastructures, afin de maintenir la capacité opérationnelle et les moyens de protection voulus.

21. Aux paragraphes 11 à 15 de son rapport sur le projet de budget de la FNUOD (A/66/683 et Corr.1), le Secrétaire général a donné des informations sur la mise en œuvre du plan d'appui de la Force. Ce plan décrit la manière dont elle entend renforcer ses services d'appui – remplacement du matériel obsolète, remise en état des locaux délabrés dans les zones occupées par les forces syriennes et israéliennes et réduction de la consommation d'énergie et d'eau. Le Comité consultatif a été informé que ce plan devrait être mis en œuvre en plusieurs étapes sur cinq ans et a reçu, à sa demande, une description de ses principaux objectifs, qui figure à l'annexe II du présent rapport. Le Comité a en outre été informé que les principes du plan d'appui de la Force reposent sur le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions relative au partage des services en appui aux opérations des Nations Unies et la coopération entre les missions de maintien de la paix présentes dans la région, qui permettent de gagner en efficacité et de réduire les dépenses.

22. Dans le projet de budget, il est indiqué que la FNUOD réduira la consommation de carburant destiné aux groupes électrogènes. Pour cela, elle mettra en œuvre un programme d'amélioration de l'isolation de toutes les installations, favorisera l'énergie solaire et éolienne et raccordera six positions militaires au réseau électrique local au lieu de les équiper de groupes électrogènes (voir A/66/683 et Corr.1, par. 13). La FNUOD propose également de réduire les frais d'entretien en effectuant des vidanges tous les 10 000 kilomètres au lieu de tous les 5 000 kilomètres, conformément à la recommandation des fabricants (ibid., par. 14) et de réduire ses dépenses opérationnelles afférentes aux technologies de l'information et des communications en renforçant la coopération avec les autres missions dans la région de manière à réaliser des économies d'échelle (ibid., par. 15).

23. Le Comité consultatif prend note de l'adoption par la FNUOD d'un plan d'appui et des objectifs qu'il renferme. Le Comité s'attend à ce que les prochains projets de budget et rapports sur leur exécution contiendront des informations sur les gains réalisés à la faveur de la mise en œuvre de ce plan.

B. Ressources nécessaires

24. Le projet de budget de la FNUOD pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 s'élève, en montant brut, à 46 238 700 dollars (montant net : 45 059 900 dollars), ce qui représente une baisse de 4 287 400 dollars en valeur

brute, soit 8,5 %, par rapport au montant de 50 526 100 dollars alloué pour l'exercice 2011/12. Le Comité consultatif note qu'en comparaison avec les dépenses prévues pour l'exercice 2011/12, d'un montant brut de 50 339 000 dollars, (voir par. 16 ci-dessus), la réduction prévue des dépenses s'établirait à 4 100 300 dollars. Cette baisse correspond à la réduction des ressources prévues au titre du personnel militaire (1 974 200 dollars), du personnel civil (680 000 dollars) et des dépenses opérationnelles (1 633 200 dollars). Les ressources financières nécessaires sont indiquées à la section II du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget (A/66/683 et Corr.1). Pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013, le budget de la FNUOD couvre le déploiement de 1 047 militaires, 46 fonctionnaires internationaux et 110 agents recrutés sur le plan national.

25. On trouvera une analyse détaillée des écarts à la section III du projet de budget. Au paragraphe 16 du rapport, il est indiqué que la diminution des crédits tient essentiellement : a) au fait qu'aucun crédit n'est demandé pour le versement d'un montant supplémentaire aux pays fournisseurs de contingents, lequel n'a été approuvé que pour l'exercice 2011/12; b) à la réduction des dépenses prévues au titre de la relève du personnel militaire, compte tenu de la diminution récente du coût des vols commerciaux; c) au report de l'achat de nouveaux véhicules et de nouveau matériel informatique et télématique du fait qu'il est prévu de prolonger l'utilisation du matériel existant; d) à la réduction des dépenses communes de personnel prévues pour le personnel recruté sur le plan international compte tenu des dépenses effectivement engagées durant la période allant de juillet à décembre 2011.

1. Militaires

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2011/12</i>	<i>Effectif proposé pour 2012/13</i>
Contingents	1 047	1 047

26. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 au titre du personnel militaire se chiffrent à 22 888 600 dollars, ce qui représente une baisse de 1 974 200 dollars, soit 7,9 % par rapport au montant alloué pour l'exercice 2011/12. Cette réduction tient essentiellement : a) au fait qu'il n'est plus demandé de verser aux pays fournissant des contingents un montant supplémentaire unique qui n'avait été approuvé que pour la période 2011/12 par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/289 (964 400 dollars); b) à la baisse du coût moyen des rotations commerciales (747 400 dollars); et c) à la baisse du coût moyen des rations journalières, qui passe de 7,20 dollars actuellement à 7 dollars lors de l'exercice 2012/13 (265 200 dollars).

27. Au paragraphe 12 de son rapport sur l'exécution du budget (A/66/556), le Secrétaire général souligne que la Force a amélioré sa gestion des rations en revoyant leur composition. Le Comité consultatif a été informé que les besoins relatifs aux rations au cours de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 sont réduits de 265 200 dollars par rapport au montant alloué pour l'exercice actuel, dont une économie de 247 600 dollars liée à la réduction de la consommation des rations de l'ordre de 5 % grâce à une gestion plus rationnelle des stocks (voir A/66/683 et Corr. 1, par. 31). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé

que des officiers d'état-major avaient été malencontreusement comptabilisés comme bénéficiaires de rations lors du calcul des besoins établis dans le précédent budget de la Force, d'où une budgétisation excessive de ce poste de dépenses. Cette erreur a été corrigée dans le projet de budget pour l'exercice 2012/13.

28. Le Comité consultatif recommande d'approuver les crédits demandés pour le personnel militaire.

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2011/12</i>	<i>Effectif proposé pour 2012/13</i>
Personnel recruté sur le plan international	46	46
Personnel recruté sur le plan national	110	110

29. Les dépenses nécessaires pour le personnel civil au cours de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 sont estimées à 10 999 400 dollars, soit une baisse de 680 000 dollars (5,8 %) par rapport au montant réparti pour l'exercice 2011/12. Les ressources proposées au titre du personnel recruté sur le plan international se chiffrent à 7 630 600 dollars, soit une baisse de 440 400 dollars (5 %) par rapport au montant alloué pour l'exercice 2011/12, due à la diminution des dépenses communes de personnel et des contributions du personnel. Au paragraphe 32 du rapport (A/66/683 et Corr.1), il est indiqué que pour l'exercice 2012/13, les dépenses de personnel reflètent un taux de vacance de postes de 10 % pour le personnel recruté sur le plan international. Le Comité consultatif a été informé que le taux effectif de vacance de postes pour le personnel recruté sur le plan international à la FNUOD était de 13 % en janvier 2012 et s'était établi en moyenne à 11,2 % pendant la période allant du 1^{er} juillet 2011 au 31 janvier 2012. **Le Comité consultatif recommande de porter à 10,9 % le taux de vacance de postes pour le personnel recruté sur le plan international et, par conséquent, de réduire les prévisions budgétaires y afférentes.**

30. Le montant des ressources proposées pour le personnel recruté sur le plan national s'élève à 3 327 800 dollars, ce qui représente une baisse de 239 600 dollars (6,7 %) par rapport au montant alloué pour l'exercice 2011/12, due à l'application du taux de change opérationnel de l'ONU, soit 55,26 livres syriennes pour 1 dollar des États-Unis au lieu de 46,26 livres syriennes pour 1 dollar des États-Unis utilisé pour le budget de l'exercice 2011/12 (ibid., par. 43). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la livre syrienne s'était considérablement dépréciée au cours de l'exercice actuel et que le taux opérationnel de l'ONU s'était établi en mars 2012 à 69,25 livres syriennes pour un dollar. On a également indiqué au Comité que l'application de ce taux de change impliquerait une baisse des crédits pour le personnel recruté sur le plan national de l'ordre de 662 000 dollars pendant l'exercice 2012/13. **En conséquence, le Comité consultatif recommande de réduire les crédits demandés pour le personnel recruté sur le plan national de 662 000 dollars.**

Recommandation sur les postes

31. Au paragraphe 12 de son rapport (A/66/683 et Corr.1), le Secrétaire général indique que compte tenu du plan d'appui aux activités de la Force et comme suite à

un examen de sa structure d'ensemble, la Force propose pour l'exercice 2012/13 la réaffectation d'un poste d'agent du Service mobile et de trois postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et le transfert d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national au sein de la Division de l'appui à la mission pour répondre à ses nouveaux besoins opérationnels (ibid., voir par. 24 à 29).

32. Compte tenu des paragraphes 29 et 30 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les changements proposés concernant les effectifs ainsi que les ressources proposées par le Secrétaire général pour le personnel civil de la FNUOD.

3. Dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Approuvées 2011/12</i>	<i>Proposées 2012/13</i>	<i>Variation</i>
Dépenses opérationnelles	13 983,9	12 350,7	(1 633,2)

33. Le montant de 12 350 700 dollars des dépenses opérationnelles proposé pour l'exercice 2012/13 est inférieur de 1 633 200 dollars (11,7 %) au montant alloué en 2011/12. Cette baisse tient essentiellement aux réductions qui ont touché : a) les voyages (15 400 dollars); b) les transports terrestres (947 800 dollars), compte tenu de la prolongation de la durée d'utilisation des véhicules existants, de la diminution des coûts de réparation et d'entretien des véhicules blindés Sisu de transport de troupes, contrebalancée en partie par le prix plus élevé du litre de carburant; c) les communications (436 200 dollars) grâce à une utilisation prolongée des matériels et à la réduction des dépenses au titre des pièces détachées; d) informatique (210 100 dollars), grâce à une utilisation prolongée du matériel et à la réduction des dépenses au titre des pièces détachées, les stocks de matériel étant désormais centralisés dans le cadre de l'initiative régionale pour les technologies informatiques; et e) le matériel spécial (120 900 dollars), à la faveur du remplacement des jumelles et des appareils de vision nocturne au cours de l'exercice 2011/12.

34. Ces réductions sont partiellement contrebalancées par les hausses qui ont touché les installations et infrastructures (82 500 dollars, soit 1,3 %), du fait de la hausse du prix du carburant destiné aux groupes électrogènes, qui est passé de 0,63 dollar le litre en 2011/12 à une prévision de 0,85 dollar le litre pour l'exercice 2012/13 (voir A/66/683 et Corr.1, par. 44), et des services médicaux, qui s'explique principalement par la révision des taux de remboursement des pays fournisseurs de contingents au titre du soutien logistique autonome, qui a été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/292 (ibid., par. 47).

Transports terrestres

35. Sur la base des renseignements complémentaires qu'il a obtenus, le Comité consultatif note que pour l'exercice 2012/13, au cours duquel on a proposé d'arrêter les effectifs de personnels recrutés sur le plan international à 46, il est prévu d'affecter 24 véhicules légers à cette catégorie de personnel. Ce ratio est largement supérieur aux normes établies pour les opérations de maintien de la paix. Le Comité note que la consistance du parc de véhicules de la FNUOD, telle que proposée dans

le projet de budget pour l'exercice 2012/13, est supérieure aux normes. Ayant demandé des explications, le Comité a été informé que cette situation s'expliquait par la nécessité d'affecter des véhicules au personnel militaire de la Force. Dans le projet de budget pour 2012/13, la flotte de véhicules est réduite de quatre véhicules légers, soit 2 % du parc de véhicules. Le Comité a également été informé que la réduction prévue avait été reportée du fait de la situation en matière de sécurité dans la zone d'opérations de la mission. **Le Comité consultatif est conscient que le personnel de la mission doit avoir accès aux véhicules dans l'exercice de ses fonctions. Il s'attend cependant à ce que la FNUOD revoit les modes d'utilisation des véhicules et s'efforce de s'aligner sur les normes en vigueur. Le Comité demande que le projet de budget pour l'exercice 2013/14 comporte des informations sur la question et justifie, le cas échéant, un nombre de véhicules supérieur à celui fixé sur la base des ratios standard.** Le Comité fait d'autres observations sur la question de la dotation en véhicules dans son rapport sur les questions intersectorielles (A/66/718).

Informatique

36. D'après les informations complémentaires qui lui ont été communiquées, le Comité consultatif note que les crédits ouverts au titre de l'achat de matériel informatique durant l'exercice 2012/13 reflètent une baisse de 208 900 dollars, soit 51,2 %, par rapport au montant des ressources approuvées pour l'exercice 2011/12, résultant de la prolongation de l'utilisation du matériel existant. Il note également que le nombre d'ordinateurs en service (ordinateurs de bureau, ordinateurs portables et ordinateurs blocs-notes) s'élève à 495 dont 200 sont destinés à la formation, à la facturation des appels téléphoniques, à la connexion des contingents, à la programmation des serveurs, radios, etc., au système CarLog ou utilisés pour leurs pièces détachées. **Tout en observant une diminution des achats de matériel informatique, le Comité est d'avis que la mission devrait examiner de plus près son parc d'ordinateurs.** Le Comité fait d'autres observations sur la question de la dotation en matériel informatique dans son rapport sur les questions intersectorielles.

Formation

37. Le montant proposé pour les activités de formation durant l'exercice 2012/13 s'élève à 321 300 dollars dont 251 000 dollars pour les voyages au titre de la formation et 49 800 dollars pour les honoraires, fournitures et services (A/66/683 et Corr.1, par. 35 à 37). On trouvera au paragraphe 36 du rapport des informations sur le nombre de participants prévus pour les formations internes et externes, ainsi que pour les cours de formation assurés au sein de la mission elle-même. Le Comité consultatif note qu'au cours de l'exercice, des formations devraient être assurées hors de la zone de la mission à l'intention de 44 membres du personnel recruté sur le plan international. Il constate également, au vu des informations concernant les exercices 2010/11, 2011/12 et 2012/13, qu'en moyenne chacun des membres de la mission recruté sur le plan international participera à une formation par an. Le Comité a été informé que la FNUOD a sélectionné des formateurs locaux qui fourniront des services de formation dans la zone d'opérations de la mission.

38. Le Comité consultatif rappelle le paragraphe 22 de la résolution 66/246 de l'Assemblée générale dans lequel celle-ci souligne que la plus grande proportion possible des ressources affectées à la formation doit être consacrée à l'élaboration et

à l'exécution des activités elles-mêmes, les dépenses annexes, y compris les frais de voyage, devant être réduites au minimum. **Il réaffirme à ce sujet que les voyages au titre de la formation doivent continuer à faire l'objet d'un examen rigoureux et qu'il convient d'en restreindre le nombre dans toute la mesure possible (voir A/65/743, par. 135) et encourage la FNUOD à continuer d'examiner les possibilités d'assurer des formations dans la zone d'opérations de la mission.** Le Comité fait d'autres observations sur cette question dans son rapport sur les questions intersectorielles (A/66/718).

39. Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles.

4. Questions diverses

Coopération avec les missions dans la région

40. On trouvera aux paragraphes 17 et 18 du projet de budget (A/66/683 et Corr.1) des informations sur la coopération avec les missions dans la région. Il y est notamment indiqué que la FNUOD continuera de coopérer étroitement avec les autres missions de la région et qu'elle tiendra des réunions périodiques avec l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) et le bureau en Jordanie de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI).

41. Dans son précédent rapport sur le projet de budget de la Force, le Comité consultatif avait formulé des observations sur l'initiative régionale pour les technologies des communications et de l'information lancée en juillet 2010 dans le but de renforcer et d'officialiser la coordination régionale des services TIC entre quatre missions de maintien de la paix : FINUL, FNUOD, UNFICYP et ONUST (A/65/743/Add.3, par. 19 à 22). Ayant demandé des précisions sur cette question, le Comité a été informé que dans le cadre de l'initiative, les services TIC des quatre missions avaient été intégrés dans une structure régionale de gestion centralisée et qu'une plate-forme d'équipement commune à toutes les missions avait été mise en place, favorisant ainsi la réduction des dépenses d'approvisionnement en pièces détachées pour l'exercice 2012/13 grâce à la centralisation des stocks de matériel (voir A/66/683 et Corr.1, par. 46). En outre, la FNUOD, l'ONUST, la FINUL et l'UNFICYP organiseront en 2012/13 des programmes conjoints de formation dans le domaine des systèmes d'information géographique et cartographique, de l'informatique et de la télématique (ibid., par. 18). **Le Comité consultatif continue de soutenir les initiatives prises pour favoriser la coopération régionale entre les missions au Moyen-Orient.** Le Comité note à cet égard que le concept de centre de services régional proposé pour les missions au Moyen-Orient pourrait avoir une influence sur les mécanismes de coopération actuels (voir A/66/591, par. 84). Le Comité a donné son avis sur ce sujet dans son rapport sur les questions intersectorielles (A/66/718).

Gains d'efficacité

42. Dans le rapport, il est indiqué que les gains d'efficacité seront réalisés dans les domaines de l'utilisation des pièces détachées, de la gestion du carburant, des rations, des voyages, des fournitures d'entretien et de l'achat de matériel de communication et de matériel informatique, des véhicules et de l'équipement

d'ateliers, ce qui permettra d'économiser un montant total de 2 699 100 dollars (voir A/66/683 et Corr.1, par. 31). **Le Comité consultatif compte que les gains d'efficacité réalisés grâce à cette initiative et aux autres transparaîtront dans les projets de budget à venir.**

Tableaux budgétaires axés sur les résultats

43. Le Comité consultatif, qui avait demandé des précisions concernant les tableaux budgétaires axés sur les résultats, a été informé que dans la réalisation escomptée 1.1, le produit relatif au nombre de jours-homme de postes et positions d'observation occupés est de 21 900 et non pas 23 360 comme indiqué. Le Comité a en outre été informé que cette erreur de calcul n'avait aucune incidence sur le niveau des ressources budgétaires demandées. Le Comité note que dans le même produit, on mentionne 29 positions et avant-postes alors que dans la réalisation escomptée 2.1, on indique que des services d'entretien et de réparation seront fournis dans 22 positions et 8 avant-postes de la zone de séparation. Le Comité a demandé des explications à cet égard et on l'a informé qu'au regard de la réalisation escomptée 1.1, le nombre exact de positions et d'avant-postes à la FNUOD est de 30 et non pas 29, et qu'un correctif sera publié.

V. Conclusions

44. Les décisions prises par l'Assemblée générale au sujet du financement de la FNUOD pour l'exercice 2010/11 sont indiquées au paragraphe 32 du rapport sur l'exécution du budget (A/66/556). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de l'exercice 2010/11, d'un montant de 526 200 dollars, ainsi que le montant de 689 800 dollars correspondant aux recettes et ajustements divers de l'exercice achevé au 30 juin 2011 soient portés au crédit des États Membres.**

45. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre pour ce qui est du financement de la FNUOD pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 sont indiquées au paragraphe 49 du projet de budget (A/66/683 et Corr.1). **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la mission au-delà du 30 juin 2012, d'ouvrir un crédit d'un montant de 45 499 800 dollars aux fins du fonctionnement de la FNUOD pour l'exercice 2012/13.**

Documentation

- Rapport sur l'exécution du budget de la Force des Nations Unies chargée de l'observation du désengagement pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/66/556)
- Budget de la Force des Nations Unies chargée de l'observation du désengagement pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/66/683 et Corr.1)
- Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée de l'observation du désengagement pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2011 (S/2011/748)

- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/65/743/Add.3) de la Force des Nations Unies chargée de l'observation du désengagement
- Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 et rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix [A/66/5 (Vol. II)]
- Résolution 2028 (2011) du Conseil de sécurité
- Résolution 64/281 de l'Assemblée générale sur le financement de la Force des Nations Unies chargée de l'observation du désengagement

Annexe I

Dépenses effectives et prévues de la Force des Nations Unies chargée de l'observation du désengagement pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Du 1 ^{er} juillet 2011 au 29 février 2012			Prévisions pour la période allant du 1 ^{er} mars au 30 juin 2012				Explication des écarts
	Montant alloué	Dépenses	Solde inutilisé	Dépenses prévues	Dépenses effectives 2011/12	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2012	Écart en pourcentage	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (2) + (4)	(6) = (1) - (5)	(7) = (6) / (1)	
Militaires et personnel de police								
Observateurs militaires	-	-	-	-	-	-	-	
Contingents	24 862,8	12 809,2	12 053,6	9 785,7	22 594,8	2 268,0	9,1	Diminution des dépenses en raison de la baisse des rotations, et du coût des rations de combat du fait de la réduction des délais de fourniture de ces rations, qui passent de 15 à 10 jours
Police des Nations Unies	-	-	-	-	-	-	-	
Unités de police constituées	-	-	-	-	-	-	-	
Total partiel	24 862,8	12 809,2	12 053,6	9 785,7	22 594,8	2 268,0	9,1	
Personnel civil								
Personnel recruté sur le plan international	8 071,0	6 104,4	1 966,6	2 849,4	8 953,8	(882,8)	(10,9)	Augmentation des ressources demandées en raison du versement des indemnités d'évacuation aux personnes qui sont à la charge des membres de la mission recrutés sur le plan international
Personnel recruté sur le plan national	3 567,4	2 191,2	1 376,2	1 237,3	3 428,5	138,9	3,9	Diminution des ressources demandées en raison de l'appréciation du dollar par rapport à la livre syrienne
Volontaires des Nations Unies	-	-	-	-	-	-	-	

	Du 1 ^{er} juillet 2011 au 29 février 2012			Prévisions pour la période allant du 1 ^{er} mars au 30 juin 2012				Explication des écarts
	Montant alloué	Dépenses	Solde inutilisé	Dépenses prévues	Dépenses effectives 2011/12	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2012	Écart en pourcentage	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (2) + (4)	(6) = (1) - (5)	(7) = (6) / (1)	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	41,0	27,5	13,5	13,5	41,0	-	-	
Total partiel	11 679,4	8 323,0	3 356,4	4 100,3	12 423,3	(743,9)	(6,4)	
Dépenses opérationnelles								
Personnel fourni par des gouvernements	-	-	-	-	-	-	-	
Observateurs électoraux civils	-	-	-	-	-	-	-	
Consultants	20,5	1,9	-	18,6	20,5	-	-	
Voyages	458,8	164,0	294,8	294,8	458,8	-	-	
Installations et infrastructures	6 198,0	4 256,2	1 941,8	2 995,8	7 252,0	(1 054,0)	(17,0)	Augmentation des ressources demandées en raison de la hausse du prix moyen du gazole, qui s'est établi à 0,79 dollar le litre contre 0,63 dollar le litre prévu au budget; le raccordement au réseau électrique local de 4 postes supplémentaires et la construction d'une usine de traitement des eaux au camp Ziouani n'ont pas été inscrits au budget
Transports terrestres	3 798,1	1 643,2	2 154,9	2 437,9	4 081,1	(283,0)	(7,5)	Augmentation des ressources demandées en raison de la hausse du prix moyen du gazole, qui s'est établi à 0,79 dollar le litre contre 0,63 dollar le litre prévu au budget
Transports aériens	-	-	-	-	-	-	-	
Transports maritimes et fluviaux	-	-	-	-	-	-	-	
Communications	1 347,8	483,5	864,3	864,3	1 347,8	-	-	

	<i>Du 1^{er} juillet 2011 au 29 février 2012</i>			<i>Prévisions pour la période allant du 1^{er} mars au 30 juin 2012</i>				<i>Explication des écarts</i>
	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>	<i>Dépenses prévues</i>	<i>Dépenses effectives 2011/12</i>	<i>Solde inutilisé prévu au 30 juin 2012</i>	<i>Écart en pourcentage</i>	
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3) = (1) - (2)</i>	<i>(4)</i>	<i>(5) = (2) + (4)</i>	<i>(6) = (1) - (5)</i>	<i>(7) = (6) / (1)</i>	
Informatique	841,8	597,6	244,2	244,2	841,8	-	-	
Services médicaux	460,8	231,3	229,5	229,5	460,8	-	-	
Matériel spécial	258,6	59,8	198,8	198,8	258,6	-	-	
Fournitures, services et matériel divers	599,5	420,0	179,5	179,5	599,5	-	-	
Projets à effet rapide	-	-	-	-	-	-	-	
Total partiel	13 983,9	7 857,4	6 107,9	7 463,5	15 320,9	(1 337,0)	(9,6)	
Total brut	50 526,1	28 989,6	21 517,9	21 349,4	50 339,0	187,1	0,4	
Recettes provenant des contributions du personnel	1 526,7	610,6	916,1	541,4	1 152,0	374,7	24,5	
Total net	48 999,4	28 379,0	20 601,8	20 808,0	49 187,0	(187,6)	(0,4)	
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	-	-	-	-	-	-	-	
Total	50 526,1	28 989,6	21 517,9	21 349,4	50 339,0	187,1	0,4	

Annexe II

Principaux objectifs et résultats visés par le plan d'appui aux activités de la FNUOD intitulé « Appui à la FNUOD – des services régionaux et numériques, plus économiques et plus écologiques »

Phase 1 (du 1^{er} janvier au 30 juin 2011). Harmonisation des fonctions d'appui militaire et civil; intégration et renforcement de toutes les installations; mise en place de l'appui informatique intégré; finalisation des mécanismes d'appui au commandement et de contrôle et déploiement de capacités de maintien de l'ordre et de lutte anti-émeute.

Phase 2 (du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012). Standardisation des niveaux d'appui conformément aux normes édictées par le Département de l'appui aux missions; mesures pour neutraliser tout risque lié à l'obsolescence ou la non-conformité d'équipements; mesures pour appliquer les normes édictées par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions; harmonisation des systèmes radio civils et militaires; essais de technologies modernes; partage de bureaux administratifs et renforcement de la mobilité opérationnelle de la Force.

Phase 3 (du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013). Déploiement de nouvelles capacités; remplacement du système de gestion financière; introduction de radios numériques; introduction de technologies efficaces pour économiser l'eau et l'électricité; remplacement de véhicules d'appui hors d'usage; essais de nouveaux équipements de surveillance et mise en place, sous réserve de l'accord des États Membres, d'un centre régional de service.

Phase 4 (du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014). Optimisation de l'inventaire; mise en place d'équipements et d'installations de pointe pour renforcer les capacités de la Force et réduire l'inventaire de 10%.

Phase 5 (du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015). Finalisation du projet et réalisations de gains d'efficacité; examen de la structure de la Force afin de tirer le meilleur parti des gains réalisés grâce à l'appui.